

# LASER

## Famille

INSERTION

# LES CRÈCHES VERSION « VIP »

Un nouveau label viendra bientôt orner les entrées des établissements d'accueil attentifs à l'accompagnement et au soutien de parents à la recherche d'une insertion professionnelle.

À RETENIR

VIP = vocation d'insertion professionnelle, et non pas ce qu'on sait...

Clarté avec ce label de priorité sociale en matière d'accueil

200 établissements espérés

Le nom évoque plutôt les limousines interminables, les tapis rouges et les hordes de photographes, et pourtant. Bien loin du cliché, le nouvel acronyme des crèches « VIP » souligne l'engagement des établissements pour favoriser le retour à l'emploi de parents en difficulté. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » sont issues de l'accord signé en juin dernier entre la Cnaf, Pôle Emploi et les ministères des Affaires sociales, du Travail ainsi que de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes. Ces établissements d'accueil d'enfants de moins de 3 ans s'adressent aux parents « en recherche d'emploi [qui] sont actuellement pénalisés dans leurs démarches d'insertion professionnelle. »

L'appellation « Crèches VIP » n'est pas destinée à générer de nouveaux établissements d'accueil mais à attribuer un label aux structures adhérant à sa charte. Pour l'obtenir, les crèches doivent être prêtes à accueillir au moins 30% d'enfants de moins de trois ans « dont les parents sont demandeurs d'emploi, volontaires

« Ce n'est pas la première fois que la Cnaf est associée à l'opérateur de recherche d'emploi »

Daniel Lenoir



pour s'engager dans une recherche intensive », et à recevoir ces enfants au moins trois jours par semaine. En contrepartie de cet accueil prioritaire, les parents s'engagent à se mobiliser autour de leur réinsertion par la signature d'un contrat de six mois renouvelable une fois. Ils bénéficient également d'un accompagnement intensif de Pôle Emploi pour assurer un suivi professionnel. De son côté, la Caf peut aussi leur proposer un « rendez-vous des droits ».

« Ce n'est pas la première fois que la Cnaf est associée à l'opérateur de recherche d'emploi », précise son directeur général, Daniel Lenoir. « La charte Crèche à vocation d'insertion professionnelle s'inscrit dans la continuité de la convention signée en 2014 avec l'État et Pôle Emploi pour que les parents en congé parental puissent bénéficier d'un accompagnement avant d'être officiellement demandeurs d'emploi. »

Pour obtenir le nouveau label VIP, les établissements d'accueil doivent remplir un dossier de demande et

l'adresser à leur Caf de rattachement. L'attribution est décidée en commission spéciale des crèches VIP, composées notamment de représentants de la Caf, du département, de l'État et de Pôle Emploi.

Au-delà des aides de droit commun attribuées par la Caf à toutes les crèches qui remplissent les conditions, les crèches labellisées « VIP » pourront bénéficier d'une bonification de prestation au titre du fonds Publics et Territoires. Et, comme le précise Daniel Lenoir, « ce fonds nous permet d'apporter un soutien particulier aux actions d'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité comme celles des enfants handicapés ».

Trois mois après l'accord et la charte, une instruction interministérielle vient mettre en place les modalités de fonctionnement de ce nouveau dispositif. Elle rappelle que la mesure concerne notamment les mères isolées en situation précaire. Elle précise aussi les engagements de la structure tels que le diagnostic des besoins, la dynamique de partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle, la participation au repérage et à l'orientation des parents vers le dispositif, l'adaptation du fonctionnement de la crèche aux besoins des publics fragiles et le maintien d'une place pérenne lorsque le parent retrouve un emploi...

Si les promoteurs de ce nouveau dispositif estiment que 200 crèches pourraient s'engager dans cette démarche, ils espèrent compter une centaine d'établissements labélisés d'ici la fin de l'année.

→ Florence Pinaud

f.pinaud@espace-social.com

